

CONDITIONS GENERALES DE FRANSSSEN (CONSOmmATEURS)

Article 1 - Opposabilité des CGV : Les présentes s'appliquent aux commandes effectuées par des particuliers consommateurs auprès de FRANSSSEN, pour des livraisons en France et/ou dans un pays membre de l'Union européenne. Elles sont accessibles sur le site internet et sont tenues à la disposition du client sur simple demande par téléphone, courrier électronique ou courrier postal. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de certaines stipulations ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. En contractant, le Client reconnaît avoir eu connaissance des informations précontractuelles.

Lorsqu'il s'agit d'une commande internet le consommateur reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande. Elles constituent avec la commande en ligne les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographies des produits qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute commande vaut adhésion à celles-ci, dans leur version en vigueur au moment de la commande.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes sauf s'il s'agit d'une clause déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

Article 2 - Objet : FRANSSSEN vend ses produits aux particuliers par internet ou à distance ou encore dans son point de vente. Les produits sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché, selon les prescriptions du droit français en vigueur au moment de leur mise sur le marché.

Article 3 – Commande :

3.1. La durée de validité des devis est d'un mois. La commande est définitivement conclue au jour du plus tardif des événements suivants : soit après le retour du devis signé par le client, soit après le parfait encaissement de l'acompte. Les délais de livraison ne commencent à courir qu'à compter du jour où la commande est devenue définitive.

3.2. Commande associée à une pose : Lorsque le Client achète un Produit auprès de FRANSSSEN et sollicite la pose de celui-ci, il devra prendre un rendez-vous pour la pose de celui-ci auprès de FRANSSSEN et s'acquitter d'une somme forfaitaire de 300 € pour la réservation. Cette somme considérée comme un acompte sera déduite du solde restant à payer, une fois la pose réalisée.

3.3. Commande sur le site internet :

Les photographies illustrant les produits sur le site internet ne constituent pas un document contractuel.

Les produits peuvent aussi être commandés sur le site internet www.franssen-remorques.fr dont l'accès est libre et gratuit à tout internaute. Les offres de vente en ligne présentées sur le site sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant que les produits figurent dans le catalogue électronique et dans la limite des stocks disponibles.

L'acceptation de l'offre par le consommateur est validée, conformément au procédé du double clic, par la confirmation de la commande, étape qui constitue la « Validation de commande ».

Étapes de la conclusion du contrat par internet : Pour passer commande, le consommateur, après avoir rempli son panier virtuel en indiquant les produits sélectionnés et les quantités souhaitées, clique ensuite sur le bouton « Commander » et fournit les informations relatives à la livraison et au mode de paiement.

Avant de cliquer sur le bouton « Confirmer la commande », le consommateur a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande.

La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes et forme le contrat.

Un courrier électronique accusant réception de la commande et de son paiement est envoyé par le vendeur dans les meilleurs délais.

3.3. Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et plus particulièrement si les quantités de produits commandés sont anormalement élevées pour des acheteurs ayant la qualité de consommateurs.

Article 4 - Prix et modalités de paiement : **4.1.** Sauf stipulations particulières contraires, les tarifs de FRANSSSEN s'entendent franco de port pour toute commande d'un montant total HT égal ou supérieur à 250€ pour une livraison sur le territoire national métropolitain. Pour les commandes d'un montant total inférieur à 250 € HT ou dans le cas d'une livraison en DOM-TOM, les frais de transport seront facturés en sus, au montant précisé au client avant sa commande, ou, pour les commandes par internet avant validation de la commande de telle sorte le montant total dû par le consommateur est indiqué sur la page de confirmation de commande.

Les prix sont fermes et définitifs et sont payables à réception de la facture émise soit au moment de la vente lorsqu'il s'agit d'une vente en magasin, d'une vente par internet, ou d'une vente sur foire, soit et uniquement en cas de vente hors établissement, à l'issue d'un délai de 7 jours à compter de la commande, déduction faite d'un éventuel acompte qui aurait déjà été payé par le Client.

4.2. Le paiement s'effectue immédiatement à la commande par carte bancaire ou de manière différée à la livraison, par prélèvement automatique, chèque ou virement bancaire.

Pour les commandes en ligne, le site internet est doté d'un système de sécurisation des paiements en ligne permettant au consommateur de crypter la transmission de ses données bancaires

Article 5 - Garanties légales : Le client bénéficie de la garantie de conformité prévue aux articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1648 du Code civil, outre toute autre action en responsabilité.

La garantie légale de conformité : Le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment d'une éventuelle garantie commerciale. Le Vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Le consommateur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien. L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis. En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le Vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut (article L. 217-9 du code de la consommation). Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si

le défaut de conformité est mineur. L'acheteur peut en outre prétendre à des dommages et intérêts.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Prescription (Article 2232 du code civil) : Le report du point de départ, la suspension ou l'interruption de la prescription ne peut avoir pour effet de porter le délai de la prescription extinctive au-delà de vingt ans à compter du jour de la naissance du droit. Le premier alinéa n'est pas applicable dans les cas mentionnés aux articles 2226, 2227, 2233 et 2236, au premier alinéa de l'article 2241 et à l'article 2244. Il ne s'applique pas non plus aux actions relatives à l'état des personnes.

Article 6 - Délais, transport, livraison

6.1. La livraison s'entend du transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien. Elle s'effectue à l'adresse mentionnée par le client lors de la commande.

6.2. Retards : Lorsque le produit commandé n'est pas livré ou le service n'est pas fourni à la date ou à l'expiration du délai mentionné sur le bon de commande, le consommateur peut, après avoir enjoint sans succès le vendeur à exécuter son obligation de livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

6.3. En cas de refus abusif du Client de prendre livraison ou d'enlever la marchandise malgré la réception d'un avis de mise à disposition et après mise en demeure de procéder à l'enlèvement des biens, restée infructueuse plus de huit (8) jours, le Vendeur sera en droit de facturer des frais de stockage égaux à 2% du prix total TTC de la commande par mois, exigibles mensuellement et sans que leur montant total ne puisse excéder le prix total TTC de la commande. En cas de report d'une date à plus de 3 mois de la date initialement fixée, du fait du Client, le Vendeur sera en droit d'exiger de celui-ci qu'il vienne réceptionner le bien et s'acquitte du solde du prix.

6.4. Le Client ou le destinataire, le cas échéant, est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. En cas d'avaries survenues pendant le transport ou de colis manquant, il appartient au destinataire de faire toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison ou la lettre de voiture auprès du transporteur, en précisant la nature des réserves. Si la livraison est effectuée par un transporteur, le Client devra confirmer les réserves qu'il aura préalablement reportées sur le bordereau de livraison, par lettre recommandée avec AR adressée au Transporteur dans les 3 jours de la livraison, jours fériés non compris, conformément à l'article L133-3 du Code de commerce, et en envoyer une copie au Vendeur.

Article 7 – Résolution :

La commande peut être résolue par l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable en cas :

- de livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques déclarées du produit ;
- en cas de retard de livraison après que le vendeur ait été enjoint, par LRAR du client resté sans résultat, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable ;
- de hausse du prix qui n'est pas justifiée par une modification technique du produit imposée par les pouvoirs publics.

Dans tous ces cas, l'acheteur peut exiger le remboursement de l'acompte versé majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

La commande peut être résolue par le vendeur en cas :

- de refus de l'acheteur de prendre livraison ;
- de non-paiement du prix.

Dans tous ces cas, l'acompte versé à la commande reste acquis au vendeur à titre d'indemnité.

Article 8 - Service de pose : Lorsque le Client le sollicite, FRANSSEN peut assurer la pose des équipements vendus. Dans ce cas, la pose donne lieu à une offre de prix distincte de la fourniture de l'équipement. La pose se réalise dans les locaux de FRANSSEN.

Article 9 – Réserve de propriété & transfert des risques :

9.1. FRANSSEN se réserve expressément la propriété des Produits jusqu'à encaissement du prix en principal et accessoires. Jusqu'à ce que le transfert de propriété ait lieu, le Client devra conserver les Produits séparément et les stocker de manière appropriée, les protéger et les assurer ainsi que les identifier comme étant la propriété de FRANSSEN. En conséquence, ils ne pourront être ni cédés, ni loués, ni transformés, ni démontés, ni modifiés, ni donnés en gage ou en nantissement, ni transférés ou prêtés sous quelque forme que ce soit par le Client, sans un accord préalable écrit de FRANSSEN. Tant que cette réserve de propriété subsiste, FRANSSEN se réserve le droit de les revendiquer et ils devront être restitués à la première demande dans les locaux désignés par FRANSSEN aux frais et aux risques du Client.

9.2. Les risques de perte ou d'endommagement des biens sont transférés au consommateur au moment où il prend, ou un tiers qu'il a désigné, physiquement possession du bien, sans distinction selon sa nature.

Le produit, qui est livré au consommateur par un transporteur choisi par le vendeur, voyage aux risques et périls du vendeur.

Le produit, qui est livré au consommateur par un transporteur choisi par lui, voyage aux risques et périls du consommateur à partir de la remise du bien au transporteur.

Article 10 – Droit de rétractation :

Le client consommateur bénéficie d'un droit de rétractation uniquement en cas de ventes hors établissement et de vente à distance (téléphone, sur le site internet...)

En revanche, le client consommateur ne dispose d'aucun droit de rétractation en cas de vente sur foire ou de vente en magasin, de telle sorte qu'il est tenu par son engagement dès conclusion de sa commande.

Lorsque le client consommateur bénéficie du droit de rétractation les stipulations suivantes s'appliquent :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour où vous-même ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier : société FRANSSEN, LE FIEF AUX MOINES 85 240 SAINT HILAIRE DES LOGES (VENDEE) ☎ : 08 25 95 01 18, mail :franssengunther@gmail.com, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation, mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat.

Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez nous renvoyer ou rendre le bien, à l'adresse du siège social de la société FRANSSEN : LE FIEF AUX MOINES 85 240 SAINT HILAIRE DES LOGES (VENDEE), sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de 14 jours.

Vous devrez prendre en charge les frais de renvoi du bien.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant des manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

ARTICLE 11 – AVERTISSEMENT MULTI MOVER ®

Le MULTI MOVER® est un chariot tracteur- pousseur à conducteur accompagnant à pied et fonctionnant grâce à une batterie électrique, qui ne nécessite pas la délivrance d'une autorisation de conduite.

La machine expose l'opérateur à des risques de heurts, de coincement ou d'écrasement contre un obstacle, ou de basculement. L'utilisation du chariot nécessite un sol en bon état et plan, sans trou.

Le Client devra procéder aux vérifications du matériel avant mise en service, avant remise en service en cas de réparation et de vérifications périodiques.

Les réparations ou changements de pièces ou de composants ayant une incidence sur la sécurité doivent être effectuées uniquement avec des pièces constructeur permettant de garantir le maintien des caractéristiques et de la sécurité de l'appareil.

Avant toute modification ou réparation, il est nécessaire de demander l'avis du constructeur ou du vendeur et suivre ses éventuelles directives.

Le MULTI MOVER® n'est pas destiné à être utilisé comme engin de locomotion ou sur la voie publique. Pour information, les chariots à conducteur à pied ayant une vitesse inférieure à 6km/h sont assimilés à des charrettes à bras concernant les dispositions du code de la route.

S'agissant d'un chariot à conducteur accompagnant (et non autoporté), il n'y a pas d'obligation de souscrire une garantie civile pour les véhicules terrestres à moteur.

Article 12 - Données personnelles : Les données personnelles prélevées par FRANSSEN sont répertoriées dans un fichier client ou pour son compte pour sa gestion interne et dans le cadre d'actions commerciales. Le client reconnaît avoir eu connaissance qu'il peut s'y opposer. Le client peut exercer son droit d'opposition, de rétractation ou de modification à tout moment auprès de Société FRANSSEN aux coordonnées ci-dessous. Les articles L 223-1 et suivants du Code de la consommation prévoient que le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée BLOCTEL, gérée par la société OPPOSETEL. L'organisme désigné, chargé de la gestion de la liste d'opposition au

démarchage téléphonique dans le cadre d'une délégation de service public, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2016, et prévu à l'article L.223-1 du code de la consommation, est la société par action simplifiée OPPOSETEL, sise 92-98, boulevard Victor-Hugo, à Clichy, et représentée par M. Eric Huignard, en sa qualité de président. Il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Article 13 - Traitement des réclamations : Toute réclamation devra être envoyées à l'adresse du siège social de FRANSSEN rappelée à l'article 10 des présentes.

Article 14 - Disponibilité des pièces détachées : Sous réserve des stipulations particulières à la commande, les pièces détachées sont disponibles 1 an à compter de la date de la commande.

Article 15 - Règlement des litiges : En cas de contestation, le client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social de FRANSSEN en faisant mention de la référence et de la date du contrat. Le Client est informé qu'il peut, s'il le souhaite, en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation. Le médiateur de la consommation désigné par FRANSSEN est le site Mediacys, <http://www.mediacy.fr/>.

Date :

Signature :

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
(ANNEXE à l'article R. 121-1)

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

Date :

A l'attention de FRANSSEN SAS Tel : 08 25 95 01 18

Fax :

Adresse électronique : franssengunther@gmail.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur/ **professionnel contractant hors de son activité principale et employant 5 salariés ou moins de(s) :**

Adresse du (des) consommateur(s)/ **professionnel contractant hors de son activité principale et employant 5 salariés ou moins de :**

Signature du (des) consommateur(s) / du **professionnel contractant hors de son activité principale et employant 5 salariés ou moins de** (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) *Rayez la mention inutile.*

Signature et date :